



# LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DE TENNIS DE TABLE

Siège : 32 rue d'Abbeville, 59400 CAMBRAI

☎ : 03 27 79 67 00 @ : contact@liguehdfft.fr - 🌐 https://liguehdfft.fr

Pôle de Beauvais : BP 90966 60009 BEAUVAIS CEDEX ☎ : 03 44 02 42 02  
@ : secretariat-beauvais@liguehdfft.fr

## ORGANISATIONS

Secrétariat pôle de Beauvais

☎ 03 44 02 42 02

@ : secretariat-beauvais@liguehdfft.fr

CAMBRAI le, 3 mai 2019

Réf. : 171-2019-05-organisations des épreuves et réunions 2019/2020.

Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs de Tennis de Table de la Ligue Hauts-de-France,  
S/c de Mesdames et Messieurs les Correspondants.

Le calendrier des épreuves régionales pour la saison 2019/2020 a été entériné par le Conseil de Ligue du 29 avril 2019 et nous pouvons dès à présent préparer la saison prochaine.

Date des épreuves :

Jour et date d'organisation en 2019/2020	Organisé en 2018/2019 par :	Epreuves – Réunion	Nombre Tables nécessaire
Samedi 14 septembre 2019	BEAUVAIS	JOURNEE DU CORPS ARBITRAL	Voir Cahier Ch.
Dimanche 15 septembre 2019	DIVION	TOP REGIONAL DE RENTREE	24
Dimanche 12 janvier 2020	VILLENEUVE D'ASCQ	COUPE NATIONALE VETERANS	24
Dimanche 9 février 2020	LIBERCOURT	CHAMPIONNAT DE FRANCE VETERANS	24
Dimanche 9 février 2020	VALENCIENNES	TOP REGIONAL DE DETECTION	20
Dimanche 26 avril 2020	BETHUNE	FINALES INDIVIDUELLES PAR CLASSEMENT	24
Dimanche 7 juin 2020	VILLERS SAINT PAUL	FINALES INDIVIDUELLES PAR CATEGORIES D'ÂGES	24

Vous trouverez, joints à ce courrier :

- le cahier des charges commun aux épreuves régionales
- le cahier des charges de la réunion du corps arbitral
- le document de positionnement de votre club pour être partenaire de la Ligue dans l'organisation d'une épreuve ou de la journée du Corps arbitral.

Lisez attentivement les cahiers des charges et ne vous positionnez pas si vous savez que vous ne pouvez pas le respecter.

L'alternance entre les Comités qui reçoivent les épreuves est le principe de base, mais ce principe ne s'appliquera pas si aucun club d'un Comité ne se positionne ou si malgré le positionnement d'un club, ce dernier n'est visiblement pas en mesure de respecter le cahier des charges.

En plus de cette disposition, l'organisation sera retirée au club et au Comité dont aucun arbitre et/ou juge-arbitre ne se positionneront pour cette épreuve.

Date de retour du document de positionnement pour être partenaire de l'organisation d'une épreuve régionale ou de la journée du corps arbitral :

**Avant le vendredi 30 juin 2019 au secrétariat du pôle de Beauvais.**

Merci de bien tenir compte des dates de retour des dossiers, du respect de ces échéances dépend l'organisation sereine de notre saison sportive.

PS : fin août, vous recevrez le document de positionnement pour l'organisation du Critérium Fédéral avec les 2 dates d'organisation par la Ligue du CF N2 Zone 6 (24 tables samedi après-midi et dimanche)



GNDS  
COMITE NATIONAL  
POUR LE  
DEVELOPPEMENT  
DU SPORT

